

Mot de la présidente

L'an passé, au même moment, je vous indiquais que je solliciterais un dernier mandat de 3 ans. Vous m'avez réélu et j'en étais bien fière et reconnaissante. Deux nouvelles personnes se sont jointes à l'équipe, Julie Émond et Stéphane Rostin-Magnin qui ont apporté un nouveau souffle de vie, une nouvelle couleur et ont adhéré avec Diane Lavoie et Patrick Chartier à former la relève. Je ne terminerai malheureusement pas le mandat que vous m'aviez confié parce que j'ai d'autres projets.

L'année 2021-2022 aura été une année de changement et de renouveau. Mon départ anticipé à la retraite avec mon conjoint se fera en novembre prochain. Prendre soin de soi sera notre priorité numéro 1. J'aurai donc passé 11 ans au syndicat, à débroussailler, à innover, à mettre en place divers plans d'actions pour favoriser l'entraide, la prévention de la violence et du harcèlement ainsi que la condition féminine, à créer des formations et des conférences adaptées pour les délégués et l'ensemble des membres et même à instaurer des activités syndicales pour tous les goûts et quelque peu originales.

Il sera important de combler les postes vacants au sein de votre exécutif. De par votre implication, vous pourrez contribuer à maintenir une vie syndicale saine et active. Rappelez-vous que sans un comité exécutif fort, il sera difficile de maintenir un service aux membres de qualité. Nous avons tous un rôle à jouer, votre présence est essentielle au bon fonctionnement de votre syndicat.

Encore cette année, vous avez su faire preuve de résilience avec la pandémie et ses divers changements au fil des semaines. Merci pour votre travail exceptionnel auprès de la clientèle et de votre participation aux assemblées et aux activités syndicales. Je vous souhaite de passer d'excellentes vacances, profitez-en bien pour vous ressourcer, elles sont grandement méritées. On se revoit lors de la rentrée scolaire 2022-2023!

Isabelle Larouche, présidente



Fermeture bureau syndical

Veuillez prendre note que le bureau syndical sera fermé du 18 au 29 juillet 2022.

Nous ferons les suivis courriels, appels ou messagerie Facebook à notre retour le 1^{er} août 2022.

Informations importantes

- ✓ **17 juin** : Date limite pour transmettre une lettre de procuration au syndicat par **courriel**
- ✓ **24 juin** : Férié fête de la Saint-Jean-Baptiste
- ✓ **28 juin** : Séance affectation concierges
- ✓ **29 juin** : Séance affectation EHDAA
- ✓ **30 juin** : Séance affectation SDG
- ✓ **1^{er} juillet** : Férié fête du Canada

ENTENTES

Deux ententes signées

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai dernier, nous avons présenté les informations recueillies auprès de l'ensemble du personnel éducateur ayant signé un poste de 20 h. Toutes les tâches associées respectent la teneur de l'entente. L'Assemblée a donc voté en majorité d'adopter la proposition suivante : « *De conserver le plancher 20 h en service de garde jusqu'à ce que l'une des parties retire son accord avec l'envoi d'un préavis écrit au plus tard le 15 mai pour l'année scolaire suivante tel que le stipule l'entente* ». Le projet se poursuivra pour la prochaine année. Le comité ne devra plus repasser en assemblée sauf en cas si celui-ci désire se retirer de l'entente, il devra au préalable faire la démonstration des problématiques aux membres.

Nous avons également signé une entente suite à l'assemblée concernant la surveillance en SDG. Celle-ci fera partie des horaires si elle peut se coller en continuité à un bloc horaire déjà existant en ne dépassant pas 3 h 45 par semaine, être offerte en priorité au personnel éducateur et le surcroît non comblé deviendra la responsabilité de l'école. Celui-ci pourrait donc revenir à la charge du personnel enseignant s'il ne trouve pas preneur.

Comité exécutif

Nouvelles fonctionnalités en ligne pour la retenue sur le salaire

Fondaction élargit son offre en ligne pour améliorer l'expérience de ses actionnaires et sa capacité à mieux les servir. Depuis le 18 mai, les membres syndiqués qui souhaitent activer ou modifier une retenue sur le salaire à Fondaction pourront le faire en libre-service. À titre informatif, certains d'entre vous, déjà actionnaires à Fondaction, recevront un courriel les invitant à modifier le montant de leurs versements par RSS.

Cette nouvelle fonctionnalité d'activation et de modification de la retenue sur le salaire (RSS) permettra d'utiliser moins de papier puisque tout se fera en ligne. Elle permettra également de renforcer la protection de vos renseignements personnels.

Épargner avec Fondaction contribue à la transformation positive de l'économie tout en vous permettant de mettre en œuvre un plan d'action concret pour votre retraite. Pour en savoir davantage sur Fondaction, nous vous invitons à consulter leur site Web qui regorge d'informations!

<https://www.fondaction.com/>

Comité exécutif



Une négo qui sort de l'ordinaire!

Les médias n'en parlent pas encore beaucoup, mais 2023 marquera le retour de la période de négociation, un peu plus d'un an seulement après avoir signé la dernière convention collective. Cette négociation sort de l'ordinaire pour cette raison, mais pas seulement.

D'abord, comme en 2015, les différentes centrales syndicales se sont regroupées en front commun, c'est-à-dire qu'elles négocieront d'une même voix ce qui ne sera pas un luxe si elles font face à un gouvernement majoritaire comme les sondages le laissent présager.

Une autre particularité est que nous devons négocier sans avoir eu le temps de vivre avec les nouveautés de la dernière convention collective. Une chose toutefois ne changera pas : nous aurons besoin de la mobilisation de tous !

Celle-ci a d'ailleurs déjà commencé. Dans chaque syndicat, une personne a la charge de nous représenter et de coordonner les actions de mobilisation. Chez nous, c'est Julie Émond, votre vice-présidente adaptation scolaire.

La négociation se déroule à deux niveaux : le secteur scolaire négocie nos conditions de travail à la table sectorielle alors que la FEESP (Fédération des Employées et Employés du Secteur Public) négocie l'aspect monétaire (salaire, retraite, droits parentaux, etc.) à la table centrale.

On entend parfois dire que nous avons de bonnes conditions de travail et que devrions nous en satisfaire. Il est vrai que nos emplois offrent plusieurs avantages, mais pourquoi niveler par le bas ?

L'amélioration de nos conditions de travail est essentielle pour attirer et garder du personnel compétent dans nos rangs. L'amélioration de nos conditions salariales ne sera pas un luxe avec l'inflation que nous vivons.

Il sera important que vous soyez derrière nous. Notre force, c'est la force du nombre. Nos collègues qui négocient avec le gouvernement nous le disent : nos actions de mobilisation exercent une influence sur l'attitude de leur vis-à-vis. Si nous nous montrons déterminés, le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de nous respecter.

Nous sommes essentiels, nous l'avons largement démontré !

Stéphane Rostin-Magnin, 1^{er} vice-président





Sentinelle

Dès la prochaine année 2022-2023, notre syndicat va adhérer à une plateforme de travail où les frais sont entièrement assumés par la CSN. Cette plateforme nous permettra d'avoir un accès rapide à nos dossiers de travail autant pour les relations de travail, la santé et la sécurité et notre liste des membres.

Notre insertion à cette plateforme en ligne se fera à court, moyen et long terme pour aller davantage vers une formule interactive et éliminer tranquillement les versions papiers de tout ce que les ressources humaines doivent nous transmettre (embauche, mesure disciplinaire, convocation, confirmation dans un poste, entre autres).

Présentement, lorsque nous faisons parvenir des envois massifs, nous devons le faire par bloc de 300 adresses courriels au maximum à l'heure. Grâce à Sentinelle, nous pourrons faire un seul envoi et ce, peu importe le nombre d'adresses que nous détenons de notre liste d'envoi. Par contre, lors de cet envoi, il ne vous sera pas possible d'y répondre, il sera indiqué « *No reply* », comme indiqué ci-dessous :

Syndicat du personnel de soutien scolaire des Découvreurs <no-reply@saintinelle.ca>

Notre adresse courriel demeure la même, en tout temps vous pourrez nous joindre au : syndicat@spsdd.com

Sentinelle nous permettra de mieux coordonner notre travail syndical et ainsi poursuivre le service auquel vous êtes habitués d'avoir. Pour nous, le service aux membres est au cœur de nos priorités. Stéphane Rostin-Magnin et moi avons reçu une formation que nous transmettrons aux autres membres de l'exécutif déjà présents ainsi qu'à ceux qui viendront se greffer au cours des prochaines années.

Isabelle Larouche, présidente



Sentinelle
Gestion syndicale

ÉLECTIONS

Postes en élection 2022-2023

ÉLECTIONS

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi **20 septembre** prochain, il y aura 4 postes en élection : 1^{ère} vice-présidence, vice-présidence aux finances, vice-présidence service de garde (*provenir de l'un des corps d'emploi en SDG*) et secrétaire générale.

Stéphane Rostin-Magnin a donné son intention de renouveler son mandat au poste de 1^{er} vice-président, quant à Jennyfer Boudreault (vp finances) et Diane Lavoie (vp SDG), elles ne solliciteront pas de nouveaux mandats. Le poste de secrétaire générale est présentement vacant. **Les mises en candidature se feront du 30 août au 6 septembre.**

Vous trouverez plus en détails le rôle de chacun des postes dans les Statuts et règlements du syndicat.

<https://www.spsdd.com/userfiles/downloads/statuts%20et%20r%C3%A8glements%20SPSSDD%202019.pdf>

Vous auriez besoin de voir quel est le travail que cela implique? Contactez-nous, il est possible de vous libérer pour venir en discuter et passer du temps au bureau syndical.



Relations de travail, partenariat ou affrontement?

Les relations de travail ne sont plus ce qu'elles étaient dans les années 40 où les affrontements et confrontations étaient une normalité dans les milieux de travail. Dans ces années, c'est l'employeur qui avait le gros bout du bâton et gérait son entreprise comme il le désirait sans tenir compte des besoins du personnel. Des gens se sont battus pour faire valoir le droit du travail. Pensons à Madeleine Parent, Léa Roback, Michel Chartrand et Gérald Larose pour n'en nommer que quelques-uns qui représentaient le mouvement ouvrier afin que les travailleuses et travailleurs puissent être reconnus et protégés dans les métiers qu'ils exerçaient. Rappelons-nous les manifestations, les revendications, les diverses actions de dénonciation pour que nous puissions aujourd'hui travailler dans des milieux de travail sains et sécuritaires.

Tout n'est pas parfait, par contre, nous pouvons mettre en place des plans d'action pour argumenter avec la partie patronale afin que les règlements et lois en vigueur soient respectés. Dans ces années-là, il n'était pas rare que les voix s'élèvent, qu'un poing vienne frapper la table de travail, que des jurons soient lancés. Les parties patronales de l'époque faisaient la sourde oreille et l'argent était au cœur de toutes les actions et les prises de décision.

Les relations syndicales-patronales ont évolués grâce à ces nombreux syndicalistes qui ont tracé le chemin pour qu'aujourd'hui les échanges soient davantage cordiaux. L'argumentaire, les échanges et les règlements hors arbitrage sont beaucoup plus fréquents. Le terme « relations de travail » vient définir ce qui devrait être mis de l'avant, une relation axée sur le partenariat et non l'affrontement. Cela ne veut pas dire que les parties soient toujours en accord, plutôt que les échanges doivent être centrés sur les idées, les objectifs afin que toutes les parties en ressortent gagnantes. Quand les élus syndicaux et les vis-à-vis patronaux comprennent que les saines relations de travail aident aux enjeux de chacun, ce sont tous les travailleuses et les travailleurs qui en bénéficient.

Lorsque certains litiges demeurent, c'est à ce moment que parfois il est nécessaire de faire trancher par un arbitre de grief.

Et si vous entendez dire par quelqu'un qu'un syndicat actif et sain est celui qui a beaucoup de griefs, cette personne n'a malheureusement pas évolué pour s'adapter. Benoit Roy-Déry, notre ancien conseiller syndical et maintenant juge au Tribunal administratif du travail, nous félicitait pour le travail accompli au fil des dernières années en matière de relations de travail. Que nous pouvions être fiers des résultats obtenus et des gains pour nos membres, car nous avons compris que les relations de travail relèvent de la communication, de la collaboration, de l'écoute et de respect.

Alors, si on vous demande ce qui est le plus bénéfique pour tous entre partenariat ou affrontement en matière de relations de travail, la réponse va de soi!

Isabelle Larouche, présidente

Gagnantes Activité familiale

Dans le cadre de notre activité familiale « Quelle est votre meilleure recette familiale », Stéphane Rostin-Magnin a effectué le tirage via notre page Facebook en direct le 16 mai dernier.

Les 5 personnes gagnantes sont :

- Sylvie Nolet, CFPMB
- Maryse Plouffe, Rochebelle
- Rawia Fredj, Filteau
- Shannon Lehoux-Giguère, Rochebelle
- Marie-Claude Rousseau, CFPMB

Elles se sont méritées un certificat cadeau d'une valeur de 100 \$ (Bora Parc ou Restos plaisirs) et toutes les autres participantes une carte cadeau d'une valeur de 30 \$ (Fougato).

Nous sommes à préparer un recueil des recettes où vous y trouverez également une recette provenant des membres du comité exécutif, bien entendu nous étions exclus du tirage 😊

Comité exécutif



**Couscous à l'agneau
Rawia Fredj**



**Sucré à la crème à la
Caramilk
Sylvie Nolet**



**Gâteau au chocolat,
Maryse Plouffe**



**Trempepette Mexicaine
Marie-Claude Rousseau**



**Spanakopita
Shannon Lehoux-
Giguère**

**Syndicat du Personnel De Soutien
Scolaire Des Découvreurs (CSA)**

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 653-6545

syndicat@spssdd.com

www.spssdd.com

<https://www.facebook.com/spssdd.spssdd>